

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 25 (1896)

Heft: 8

Rubrik: Le congrès scolaire de Genève : 13, 14 et 15 juillet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux deux cours supérieurs, on emploiera le manuel d'Histoire Sainte ; mais ici encore il vaut mieux que le maître raconte les événements avant de passer à la lecture du morceau.

L'emploi de la carte de la Palestine, les résumés synoptiques tracés au tableau noir seront aussi souvent employés, en vue de donner plus de clarté à cette étude.

Objets.— Chaque école sera pourvue :

a) D'une collection d'images (celle du *Pèlerin*, ou de Herder, ou de Hachette, ou de Suède, ou du P. Levasseur, etc. ;)

b) D'une carte de la Palestine ;

c) D'un registre renfermant la liste des élèves où l'on indiquera les nouveaux élèves, les absences, la date de leur promotion d'un cours à l'autre et leur sortie du catéchisme, avec les notes des examens ;

d) Un *Journal du catéchisme* où le catéchiste directeur enregistrera 1^o les sujets à étudier ou le chapitre du catéchisme ; 2^o les applications morales et pieuses à faire ; 3^o les histoires propres à illustrer la leçon.

Dans les écoles primaires supérieures, dans les villes, on cherchera à organiser un cours de persévérance où l'on étudiera spécialement les preuves de la religion ; où l'on réfutera les objections les plus captieuses. On pourrait aussi faire une révision des principales vérités religieuses sous une forme nouvelle ou bien faire une étude des parties les plus importantes de l'histoire de l'Eglise.

LE CONGRÈS SCOLAIRE DE GENÈVE

13, 14 et 15 juillet

Les membres des trois Sociétés d'instituteurs, réunies à Genève, ont tenu lundi soir une réunion familière. Mardi matin, dès 7 heures, les instituteurs ont assisté à des conférences faites par MM. les professeurs Guye, Briquet, Yung et Bedot ou ont visité le Musée Rath. sous la direction de M. Bodmer, et le Musée Fol, sous la direction de M. J. Mayor.

A neuf heures a eu lieu, au Victoria Hall, la première assemblée générale. Le Conseil d'Etat était représenté par MM. Eug. Richard et Dunant, et le Grand Conseil par son président, M. Chauffat. La séance s'est ouverte par un morceau d'orgue joué par M. O. Barblan, l'excellent organiste de la cathédrale. Puis le chœur mixte de la Section genevoise s'est fait applaudir en exécutant, sous la direction de M. E. Golay, le chœur général de la fête des vigneronns de Grast.

M. le conseiller d'Etat Richard prend ensuite la parole. Il souhaite la plus cordiale bienvenue aux instituteurs suisses et salue la présence de M. Buisson, représentant le ministre de l'Instruction publique de France, et de M. Ruchet, chef du Département vaudois de l'Instruction publique.

M. W. Rosier, président effectif du Congrès, a, à son tour, prononcé un discours qui, comme celui de M. Richard, a été chaudement applaudi. L'orateur a exprimé à M. Richard sa profonde reconnaissance pour l'appui qu'il a prêté aux organisateurs du Congrès, et, s'adressant à M. Buisson, il l'a prié de dire au ministre de l'Instruction publique de France combien les instituteurs suisses apprécient la marque de courtoisie internationale qu'il leur a donnée en envoyant un délégué au Congrès de Genève. M. Rosier a remercié les autorités fédérales, cantonales et municipales d'avoir permis, par leurs subsides, de donner un certain éclat à ce Congrès. L'orateur remercie également les rapporteurs et les instituteurs qui ont bien voulu venir de toutes les parties de la Suisse affirmer leurs sentiments de solidarité, et fait lecture d'une lettre d'excuses du Conseil fédéral, qui n'a pu se faire représenter. Il donne ensuite connaissance de lettres et de dépêches de sympathie.

M. Rosier constate que les efforts de la Société romande et du Comité d'organisation ont tendu à unir les différentes associations suisses, et ils y ont réussi, car cette union est attestée par la présence à ce Congrès de trois associations suisses.

Fondre en un tout les instituteurs suisses serait difficile à réaliser ; il faut que les Sociétés gardent leur autonomie ; mais elles peuvent se réunir pour discuter les grandes questions à l'ordre du jour, et doivent créer des rapports constants entre elles.

Après ce discours, la parole est donnée à M. Guex, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, qui présente un excellent rapport sur l'*enseignement éducatif*. M. Stucki, maître à l'Ecole normale de Berne, rapporte ensuite longuement en allemand sur le même sujet.

Voici le texte des conclusions proposées par les deux rapporteurs :

I. — L'éducation a pour but de former chez l'enfant un caractère moral. Qui dit caractère dit connaissance et surtout volonté. Ce but est général : il s'applique à tous les enfants, dans quelque pays qu'ils se trouvent, à quelque profession qu'ils se destinent.

L'enseignement est une partie de l'éducation ; il complète les connaissances que l'enfant acquiert par l'expérience et par les relations avec ses semblables. En même temps qu'il prépare pour la vie, il doit exercer une influence sur la volonté de l'enfant, ennoblir ses volitions. On ne conçoit pas un enseignement qui n'est pas éducatif.

II. — L'intérêt, pris dans le sens que lui donne la pédagogie scientifique, est la source de la volonté, le mobile de nos actes volontaires et la base de l'enseignement éducatif. L'intérêt prend naissance quand il y a aperception. Le talent de l'éducateur consiste à rattacher par un lien quelconque les connais-

sances nouvelles à celles que l'enfant peut avoir précédemment acquises. Il faut donc que l'enseignement prenne racine dans le champ d'expériences de l'élève.

III. — Ce n'est pas lire, écrire et calculer que l'on doit considérer comme le centre de l'enseignement primaire. Seules les branches qui sont capables d'éveiller un intérêt multiple et varié doivent figurer dans le programme, non pas un intérêt éveillé par le récit de faits extraordinaires et frappants, mais celui qui se produit lorsque les idées nouvelles rencontrent dans l'esprit des notions analogues et s'y associent.

Le plan d'études de l'école populaire doit embrasser : *a)* les branches qui font connaître la nature ; *b)* celles qui donnent les notions nécessaires sur l'homme, la société et Dieu ; *c)* la langue maternelle ; *d)* celles qui doivent s'enseigner suivant une méthode spéciale : le calcul, le dessin, le chant ; *e)* la gymnastique et les travaux manuels.

L'idée de la concentration est applicable à nos programmes actuels ; il y aura lieu d'en tenir compte dans l'élaboration des futurs plans d'études.

IV. — Il y a lieu d'admettre, tout en se réservant d'en faire dans la pratique un usage plutôt large que strict, trois étapes naturelles ou cinq degrés qu'il faut gravir successivement pour s'instruire et acquérir des connaissances. La progression normale de la leçon est la méthode d'enseigner la plus rationnelle, la plus éducative, c'est-à-dire la plus propre, tout en meublant l'esprit de l'enfant, à former son cœur et sa volonté.

Une discussion s'engage sur ces conclusions, discussion à laquelle prennent part MM. Hafter, membre du Conseil de l'Ecole polytechnique, Ducotterd, directeur de l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Francfort, Baatard, de Genève, et Rotenbach, professeur à l'Ecole normale de Küssnacht. Ces orateurs se montrent favorables aux conclusions des rapporteurs. M. Baatard, cependant, fait des réserves en ce qui concerne l'enseignement biblique, qui peut être admis dans les cantons où il n'y a qu'une seule religion, mais dans les cantons mixtes l'école doit conserver un caractère absolument laïque. Un amendement que l'orateur propose aux conclusions soumises à l'assemblée et tendant à y supprimer le mot Dieu n'obtient que trois suffrages, et les conclusions sont votées sans changement.

La seconde journée du Congrès scolaire a été aussi bien remplie que la première. Dès 7 heures du matin, des conférences ont été faites aux congressistes par MM. Soret et Duproix. M. Steinmann a fait, à l'Ecole d'horlogerie, une conférence en allemand sur les usines hydrauliques de la ville de Genève et a conduit ensuite ses auditeurs au bâtiment des turbines de la Coulouvrenière. D'autres congressistes ont visité, sous la direction de M. Hantz, le Musée des arts décoratifs ou se sont rendus à l'Ariana, dont M. F. Martin leur a fait les honneurs.

A 8 heures ont eu lieu, dans les différentes salles du Victoria-Hall, les assemblées des sections de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui a ensuite tenu son assemblée générale dans la grande salle. Après la lecture des rapports sur la marche de la Société depuis le 1^{er} janvier 1893, l'assemblée a renvoyé à deux ans la question de la revision des statuts qui sera au préalable examinée par le Comité central.

Bienne a été désigné comme siège de la Société pour une période triennale, et le Comité directeur a été composé de MM. Gobat, conseiller d'Etat de Berne, président honoraire; Gylam, inspecteur, à Corgemont, président; Buèche, inspecteur à Bienne, vice-président; Gobat, inspecteur, à Delémont, directeur de l'*Educateur*; Baumgartner, gérant; Bægli, maître au progymnasium de Bienne, secrétaire

La seconde séance du Congrès suisse s'est ouverte à 10 ¹/₂ h., sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Richard.

M. Buisson, délégué du ministre français de l'Instruction publique, prend ensuite la parole. Il adresse un salut cordial aux instituteurs suisses non seulement de la part de l'administration qu'il représente, mais aussi de la part des 100,000 instituteurs français qui savent que la pédagogie humaine doit à la Suisse une vive reconnaissance pour les grandes choses que ce pays a faites pour l'éducation. M. Buisson constate l'importance de sujets à l'ordre du jour de ce Congrès; la question de l'enseignement éducatif et celle de l'école complémentaire occupent aussi en France toutes les bonnes volontés qui sentent que l'enseignement doit pénétrer au fond de l'âme de l'enfant et que l'on doit arriver à une prolongation matérielle de l'enseignement. Des deux côtés de la frontière, ces questions nous occupent et nous demandons tous la solution de ces problèmes au dévouement des instituteurs qui supplée à tout. M. Buisson termine en disant qu'il y a encore une fraternité des peuples, tout au moins sur le terrain de l'éducation populaire.

M. Ch. Vignier rapporte en français sur la question à l'ordre du jour: l'école complémentaire. M. Vignier parle des travaux présentés sur ce sujet dans les différentes sections et entre autres de celui présenté par M. Baatard à la section genevoise. M. G. Weber, maître secondaire à Zurich, rapporte en allemand, et M. Gianini, vice-directeur de l'Ecole normale de Locarno, en italien.

Le Comité central de la Société pédagogique avait posé la question de la manière suivante:

« L'école complémentaire est elle nécessaire? Si oui, quel en est le but et quel est le meilleur système d'enseignement complémentaire? »

Les rapporteurs ont adopté d'un commun accord, dans une entrevue qu'ils ont eue à Berne le 16 mai 1896, les conclusions formulées ci dessous, conclusions qui sont précédées d'un préambule ainsi formulé:

« L'école primaire doit comprendre huit années d'études ; elle est obligatoire pour les enfants âgés de six ans à quatorze ans révolus. »

Les écoles primaires en Suisse se sont considérablement perfectionnées depuis 1874, et, bien que leur organisation diffère d'un canton à l'autre et qu'elles n'aient pas partout atteint le même degré de développement, on peut dire d'une manière générale qu'elles fournissent une instruction suffisante.

Toutefois, il a paru nécessaire aux rapporteurs de poser un principe applicable à toutes, celui de la fréquentation obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans révolus. En arrêtant l'obligation scolaire à la douzième ou à la treizième année, on porte préjudice surtout aux enfants des classes peu fortunées, qui ont, plus que les autres, besoin d'une bonne instruction. Au surplus, ce n'est que vers l'âge de 14 ans que le jeune homme et la jeune fille de nos écoles primaires commencent leur apprentissage ; en effet, c'est vers cette époque seulement qu'ils ont le corps et l'intelligence suffisamment développés pour pouvoir se plier aux dures exigences de la vie pratique. Et puis, n'y a-t-il pas lieu de protéger le faible enfant contre l'exploitation ou le faux calcul de certains parents à qui l'appât d'un gain professionnel hâtif fait perdre de vue les vrais intérêts de leur progéniture ?

En étendant l'obligation jusqu'à la quatorzième année accomplie, on fait bénéficier des bienfaits de l'instruction primaire le plus grand nombre possible d'enfants et on assure à l'école complémentaire des fondements solides. Dans plusieurs cantons il existe, du reste, une septième, une huitième et même une neuvième année de scolarité.

Les rapporteurs ajoutent qu'il conviendrait peut-être, pour que l'art. 27 de la Constitution fédérale ne soit pas diversement interprété, de demander à la Confédération l'élaboration d'un programme précis minimum des matières du domaine de l'école primaire. Mais c'est là une question trop importante pour être traitée incidemment.

Voici le texte des conclusions des trois rapporteurs :

L'école primaire doit comprendre huit années d'études ; elle est obligatoire pour les enfants âgés de six ans à quatorze ans révolus.

L'école complémentaire forme le couronnement nécessaire de l'école primaire. Elle est obligatoire pour les jeunes gens et les jeunes filles libérés de l'école primaire, qui ne fréquentent pas des écoles secondaires ou qui ne reçoivent pas d'une autre manière une instruction reconnue équivalente. Elle est gratuite. Elle a pour but de maintenir et de développer les connaissances et les aptitudes acquises à l'école primaire, et en particulier d'appliquer celles-ci aux circonstances de la vie professionnelle et de la vie civique.

Dans les centres industriels et commerçants viendront s'ajou-

ter à l'école complémentaire des cours d'enseignement professionnel destinés aux apprentis.

L'école complémentaire dure trois ans. Le nombre des heures de leçons par année ne sera pas inférieur à 80. L'enseignement se donnera si possible de jour. Le programme comprendra :

Pour les garçons. — *a*) la langue maternelle ; *b*) le calcul, ainsi que la comptabilité élémentaire et la mesure des surfaces et des volumes ; *c*) des récits choisis d'histoire nationale et générale ; *d*) des notions de géographie et de sciences naturelles se rapportant à l'agriculture, au commerce et aux industries les plus importantes ; *e*) l'instruction civique. (Le dessin figurera au programme des cours d'enseignement professionnel.)

Pour les jeunes filles. — *a* la langue maternelle ; *b* le calcul, ainsi que la comptabilité élémentaire ; *c* des notions d'hygiène et d'économie domestique ; *d*) des notions de sciences naturelles, en tant qu'elles peuvent être utilisées dans la sphère d'activité de la femme ; *e*) la confection des ouvrages à l'aiguille les plus nécessaires.

CORRESPONDANCE

CONFÉRENCE D'OUVRAGE MANUEL A VUADENS

Le 3 mars 1896, toutes les institutrices de la Gruyère se trouvaient réunies à Vuadens, afin de discuter les moyens à prendre pour obtenir un meilleur enseignement des travaux manuels dans nos écoles de filles. M^{lle} l'Inspectrice cantonale a bien voulu répondre à l'invitation de M. l'Inspecteur et honorer notre séance de sa présence.

A 2 heures, la conférence s'ouvre par la prière.

On passe ensuite à une leçon théorique et pratique d'ouvrage manuel et d'économie domestique. Les élèves de l'école des filles de Vuadens, divisées en trois cours et placées sous la direction de leurs excellentes institutrices, nous montrent par une suite de réponses qui nous étonnent et par l'exécution de travaux simultanés, les heureux résultats que l'on peut obtenir par l'emploi de la méthode collective qui, jusqu'à présent, a été généralement combattue.

La prière termine cette leçon qui a été donnée avec beaucoup de distinction, et qui produira sans doute les meilleurs fruits pour l'avenir. M. l'Inspecteur prend la parole et exprime ses remerciements les plus vifs aux demoiselles Pégaitaz, pour le soin qu'elles ont apporté à la préparation de cette leçon. Il les félicite d'avoir su s'inspirer des méthodes proposées dans les meilleurs ouvrages et de nous en avoir démontré les avantages.

M. l'Inspecteur nous rappelle ensuite les nombreux sacrifices que s'impose l'Etat pour perfectionner l'enseignement de l'ouvrage manuel qui est sans contredit le plus important dans l'œuvre de l'éducation de la jeune fille. Jusqu'à présent cet enseignement a laissé à désirer dans nos écoles, par suite d'un manque de procédés, mais M. l'Inspecteur espère que dorénavant chaque institutrice renoncera à la routine pour adopter la méthode simultanée qui consiste à occuper toutes les élèves d'un même cours à un même ouvrage, de manière que chacune puisse profiter de la leçon soit sous le rapport